

<https://pierre-alainmillet.fr/La-strategie-des-dechets-du-Grand>



Conseil de communauté du 12 Septembre 2011

La stratégie des déchets du Grand Lyon

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 12 septembre 2011

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Nous tenons à souligner la qualité du travail technique et politique conduit depuis deux ans sous la direction de Thierry Philip et qui permet d'aboutir à un large consensus sur le futur système de traitement des déchets, enjeu urbain majeur, autant dans le quotidien du vivre ensemble que dans ce gisement minier urbain que représente les déchets et leur valorisation.

Notre premier commentaire porte sur l'objectif de réduire le volume des ordures ménagères de 15% d'ici 2030. Oui, il faut réduire ce qu'on peut appeler les « sur-déchets », notamment ces suremballages qui finissent, pour appâter le chaland, par représenter plus de volume que le produit lui-même. Mais faut-il s'inscrire dans une réduction continue de déchets qui seraient considérés comme mauvais par principe. Faut-il penser une société sans déchets ? Au contraire, nous considérons que le déchet est le « co-produit » naturel et légitime de toute activité humaine, [1] Les déchets ne sont pas une tare de notre système de consommation par principe. Ils sont en trop quand ils ne servent pas à répondre aux besoins humains dans de bonnes conditions de sécurité et de salubrité. Mais ils sont un enjeu d'une société capable de penser l'intérêt général, d'aujourd'hui et de demain, en socialisant les coûts nécessaires à la meilleure gestion possible du cycle des matières, du contrôle de la consommation de ressources reproductibles ou non, jusqu'à la valorisation finale qui réintègre les matières consommées dans des cycles physiques, biologiques et économiques.

Travaillons donc de manière pragmatique sur cet objectif de 15%, objectif ambitieux pour le Grand Lyon qui avec 317kg/habitant est déjà bien placé parmi les grandes agglomérations, en éclairant avec les citoyens les avancées, leurs limites, les points sur lesquels on peut aller plus loin que 15%, d'autres sur lesquels, il est au contraire contreproductif.

Prenons l'exemple des marchés, qui sont à la fois un lieu d'usage d'emballages plastiques dont beaucoup sont à ramasser dans nos rues et nos arbres, et un lieu de déchets compostables malheureusement non traités de manière sélective. Il y a de vrais progrès urgents et possibles en concentrant nos moyens sur l'organisation et le suivi du marché lui-même plutôt que sur le nettoyage après coup. Par contre, nous considérons que dans certains immeubles collectifs, le volume prévu de collecte est insuffisant, compte tenu des modes de vie des familles. S'il faut de nouvelles expériences fortes comme celle qui se développe des silos de collecte sélective, il faut aussi d'abord résoudre les dysfonctionnements et réduire les incivilités, ce qui peut conduire à augmenter le volume collecté, en tout cas dans un premier temps.

Cela conduit à souligner la dimension sociale de cette question des déchets, au-delà de la dimension économique de la valorisation des déchets. Malgré la qualité du service public de la collecte, la valeur potentielle des déchets devient la base d'une économie de survie, autour de la récupération et la revente. Nous n'en sommes certes pas à la situation italienne ou brésilienne où des enfants de la rue survivent de l'exploitation sauvage de décharges, mais nous voyons apparaître des prémices partout en France, et dans plusieurs lieux de notre agglomération. Certains positivent parfois ce constat en proposant de réactualiser de vieux métiers de chineurs, ferrailleurs... Nous considérons que s'il peut exister des métiers artisanaux autour du recyclage et de la réparation, il faut pour en créer les conditions une présence massive, fine et quotidienne du service public pour garantir la qualité sociale et environnementale de la récupération et la valorisation, ce qui suppose un accompagnement social des familles qui sont dans la survie de la récupération, un contrôle juridique des profiteurs qui organisent les trafics et les réseaux, une organisation publique de plus grande échelle des différentes formes de réutilisation ou recyclage localâ€

Cette délibération conduit à une orientation de renouvellement de la capacité d'incinération que nous partageons car elle est une des formes de valorisation des déchets. Nous savons qu'elle peut se réaliser dans de très bonnes conditions environnementales et sanitaires, et les éléments donnés par Thierry Philip, expert sur ces questions, sont

éclairants, notamment sur la dioxine. Nous savons aussi qu'il s'agit d'un enjeu fort des réseaux de chaleur évoqués aussi ce soir, et nous défendons la proposition de reconstruction d'une forte capacité d'incinération en préservant aussi d'éventuels besoins futurs. N'oublions pas que si nous intégrons dans ce scénario 100000t de DIB, il y en a 6 fois plus qui sont actuellement massivement enfouis. Que deviendront les 500000t de Roche-la-Molière après 2026, fin d'autorisation d'exploitation ?

Reste la question politique du mode de gestion. Les données actuelles confirment que la régie est plus efficace et moins chère que la délégation au privé. L'argument d'avoir des modes de gestion différents selon les installations pour permettre en quelque sorte l'émulation a sa pertinence, mais puisque le service public a fait la démonstration sur le long terme de son efficacité, nous considérons que le choix de la régie doit être mis en débat pour l'ensemble des installations.

Avec l'ensemble de ces commentaires, nous votons bien entendu cette délibération.

[1] Si vous me permettez l'expression, « Oui à la sobriété mais l'anorexie est une grave maladie » !